

CERALP FINANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 063 171 Euros

Siège social : 270 rue Jean-Michel Savigny

69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

752 692 970 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 30 JUIN 2026**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2025** s'élevant à **237 996,36 Euros** de la manière suivante :

Bénéfice **237 996,36 Euros**
En totalité au compte « Autres réserves »

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Le 27 avril 2026 : 210 842,50 Euros

Exercice 31/12/2024 : Néant

Exercice 31/12/2023

Dividende global distribué :	275 020,90 €
soit, par titre :	133,70 €
Montant global éligible à l'abattement de 40% :	139 983,90 €

Exercice : 31/12/2022

Dividende global distribué :	261 239,00 €
soit, par titre :	127,00 €
Montant global éligible à l'abattement de 40% :	204 089,00 €

Exercice : 31/12/2021

Dividende global distribué :	237 480,65 €
soit, par titre :	115,45 €
Montant global éligible à l'abattement de 40% :	185 528,15 €

Dépenses non déductibles fiscalement

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code, pour un montant de 12 123 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CERTIFIE CONFORME
LA PRESIDENTE
Madame Stéphanie GRESLE**



Comptes annuels

SAS CERALP FINANCE

270 RUE JEAN MICHEL SAVIGNY
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Exercice clos le 31/12/2025

APE : 6920Z

SIRET : 75269297000011

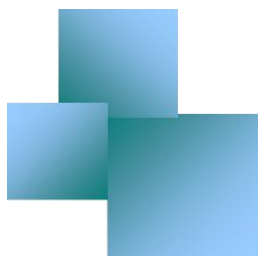
Certifiés conforme
La Présidente



CERALP

270 RUE JEAN-MICHEL SAVIGNY
69659 VILLEFRANCHE CEDEX

Tél : 04 74 02 78 00
Fax : 04 74 02 78 01



AUDIT PMA

SAS CERALP FINANCE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS

Au

31 décembre 2025

AUDIT PMA

Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON-RIOM

50 rue du Bon Lait
01750 SAINT LAURENT S/S

Tél. : 06.80.98.55.79

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
SAS CERALP FINANCE
270 rue Jean Michel SAVIGNY
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

AUDIT PMA

Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON-RIOM

SAS CERALP FINANCE

Siège social : 270 rue Jean-Michel SAVIGNY – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Capital social : 2.063.171 Euros

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de la société SAS CERALP FINANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CERALP FINANCE relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux compte relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En exécution de notre plan de mission, nous nous sommes assurés tout particulièrement de la valorisation des postes du bilan, et notamment les titres de participation. Nous avons également apprécié les méthodes de valorisation et de comptabilisation des actifs dont les informations sont portées dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ST LAURENT S/S
Le 25 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

AUDIT PMA



Représentée par
Emmanuel MEUNIER
Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	80 694	42 252	38 442	58 615
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	4 505 765		4 505 765	4 505 765
Créances rattachées à des participations	10 207		10 207	25 138
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé (III)	4 596 666	42 252	4 554 414	4 589 519
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	489 455		489 455	496 802
Autres créances	85 115		85 115	21 045
Charges constatées d'avance	887		887	478
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	24 649		24 649	66 832
Total actif circulant (IV)	600 107		600 107	585 156
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	5 196 773	42 252	5 154 521	5 174 675

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	2 063 171	2 063 171
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	206 317	206 317
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 657 511	1 547 261
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	237 996	110 251
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	4 164 996	3 926 999
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	176 344	238 173
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 234	6 236
Personnel	316 202	309 024
Organismes sociaux	253 842	243 901
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	127 416	116 615
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	28 577	297 891
Dettes fiscales et sociales	726 037	967 431
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 910	35 835
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	989 525	1 247 675
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	5 154 521	5 174 675

Compte de Résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue	2 536 713	2 480 681
Montant net du chiffre d'affaires	2 536 713	2 480 681
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	417	6 000
Reprises sur amort., dép. et provisions		28 452
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres produits	7	22
Total des produits d'exploitation (I)	2 537 137	2 515 155
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	84 052	69 679
Impôts, taxes et vers. assim.	35 887	37 364
Salaires	1 576 187	1 579 799
Cotisations sociales	664 444	653 528
Dotations aux amort. et aux dépréciations	20 174	20 174
Sur immob. : dotations aux amort.	20 174	20 174
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant : dotations aux dép.		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immob. cédées		
Autres charges	5	3
Total des charges d'exploitation (II)	2 380 748	2 360 546
Résultat d'exploitation (I - II)	156 389	154 608
Quote-part sur op. faites en commun		
Bénéfice attribué / perte transférée (III)		
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations	145 036	69
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immob. financières		
Produits nets sur cessions de VMP		
Total des produits financiers (V)	145 036	69
Charges financières		
Dotations aux amort. dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 706	3 548

Compte de Résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immob. financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Total des charges financières (VI)	27 706	3 548
Résultat financier (V - VI)	117 330	-3 479
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	273 719	151 130
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	35 723	40 879
Total des produits (I + III + V + VII)	2 682 173	2 515 224
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 444 176	2 404 973
RESULTAT DE L'EXERCICE	237 996	110 251

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CERALP FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 154 521 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 237 996 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	80 694			80 694
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	80 694			80 694
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 530 903	10 069	25 000	4 515 972
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	4 530 903	10 069	25 000	4 515 972
TOTAL	4 611 597	10 069	25 000	4 596 666

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS CERALP 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	509 400	1 992 132	99,97	434 239
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
C'GOOD 69110 STE FOY LES LYON	10 000	839	50,00	38 210

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	4 499 700	4 499 700	37 536		144 966
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	5 000	5 000	10 000		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	4 à 5 ans		22 079	20 174		42 252
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			22 079	20 174		42 252
TOTAL			22 079	20 174		42 252

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 585 665 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	10 207		10 207
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	489 455	489 455	
Autres	85 115	85 115	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	887	887	
Total	585 665	575 457	10 207

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	966
Total	966

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 063 171,00 euros décomposé en 2 057 titres d'une valeur nominale de 1 003,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 989 525 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	176 344	62 770	113 574	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 234	10 234		
Dettes fiscales et sociales	726 037	726 037		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	76 910	76 910		
Produits constatés d'avance				
Total	989 525	875 951	113 574	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	61 781			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	1 013
Intérêts courus sur emprunts	126
Dettes provis. pr congés à payer	131 827
Personnel primes à payer	170 250
Intéressement à payer	14 125
Charges soc. s/prov. congés payés	55 930
Organismes sociaux charges à payer	68 100
Etat charges à payer	6 947
Clients - Avoir à établir	76 910
Total	525 228

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Location 208e	425		
Location 2008	462		
Total	887		

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2014, la société SAS CERALP FINANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CERALP FINANCE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Contrats de locations mobilières	30 052
Autres engagements donnés	30 052
Total	30 052
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 61 619 euros

AUDIT PMA

Société de Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON-RIOM

50 rue du Bon Lait
01750 SAINT LAURENT S/S
Tel : 06.80.98.55.79

SAS CERALP FINANCE

Rapport spécial
Du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025
SAS CERALP FINANCE
270 rue jean-michel Savigny
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

SAS CERALP FINANCE

Siège social : 270 rue Jean-Michel Savigny – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Capital social : 2.063.171 Euros

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société SAS CERALP FINANCE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 19 de vos statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Contractants : SAS CERALP FINANCE et SARL C'GOOD

Nature : abandon de compte courant d'associé

Modalités : compte tenu des résultats déficitaires de la société SARL C'GOOD, votre société a abandonné une partie de son compte courant inscrit au passif des comptes de la société concernée, afin de reconstituer ses fonds propres.

Le montant abandonné sur l'exercice est de 25.000 €

Fait à SAINT LAURENT S/S

Le 25 JANVIER 2026

AUDIT PMA

Représentée par

Emmanuel MEUNIER

Commissaire aux Comptes